

Appel de candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme

Février 2021

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est à la recherche de citoyens afin de combler trois (3) postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) dès que possible.

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat principal de ce comité est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire. Le Comité consultatif d'urbanisme se réunit une fois par mois et fait des recommandations au conseil municipal suite à l'étude des demandes qui concernent notamment les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, les modifications de zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le travail du CCU est essentiel pour le conseil municipal, puisqu'il le guide dans ses prises de décision et vise à assurer un développement harmonieux du territoire. Les réunions du Comité sont tenues à huis clos.

MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité est composé de deux (2) membres du conseil ainsi que de cinq (5) membres choisis parmi les résidents de la municipalité. Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans. Ce mandat peut toutefois être renouvelé.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Le comité doit siéger en séance régulière au moins une fois par mois, habituellement le premier mardi du mois, à compter de 19h00. Étant donné le contexte actuel, les rencontres peuvent avoir lieu à distance.

Deux (2) membres du conseil municipal peuvent convoquer des séances spéciales en faisant une demande au secrétaire dudit comité. Sur réception de cette demande, le secrétaire dresse un avis de convocation qu'il expédie à chacun des membres au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. Les membres du Comité ne peuvent révéler publiquement les travaux du Comité, incluant les recommandations.



Exigences pour déposer votre candidature en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme :

- Être résident de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- Avoir un haut niveau d'éthique et de discrétion;
- Faire preuve d'un intérêt marqué pour l'urbanisme, l'architecture et la planification du territoire;
- Être disponible pour des séances en soirée;
- Avoir accès à un ordinateur pour les rencontres à distance.

Date limite pour soumettre sa candidature : 8 mars 2021

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, avant la date limite indiquée, en transmettant leur curriculum vitae et le formulaire de candidature à l'adresse ci-dessous :

**Service de l'urbanisme
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
ou par courriel à urbanisme@vsmsll.ca**

Veillez noter que vous devez obligatoirement être résident de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Nous communiquerons seulement les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.